



SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

TERRITOIRE DE L'HERMITAGE

Réseaux de Larnage et de Serves-Erôme-Gervans

Année 2023

Rapport d'activité

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE L'HERMITAGE	4
1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE	4
1.2 GESTION DES RESEAUX	4
1.2.1 Réseau de Larnage	4
1.2.2 Réseau de Serves Erôme Gervans	4
1.3 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	5
1.3.1 Réseau de Larnage	5
1.3.1 Réseau de Serves – Erôme - Gervans	5
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2023	7
2.1 ORIGINE DE L'EAU	7
2.2 VENTE D'EAU	7
2.3 RENDEMENT DES RESEAUX	9
2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE	9
3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES	9
3.1 SECURITE PUBLIQUE	10
3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	10
3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION	10
3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE	10
4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2023	11
4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT	11
4.1.1 Objectifs	11
4.1.2 Travaux réalisés ou en cours	11
4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE	12
4.3 TRAVAUX FACTURES	12
4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2023	12
5- GESTION CLIENTELE	13

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	13
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	13
5.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	13
5.1.3 Tarification pour les professionnels.....	13
5.2 RELATIONS CLIENTS	14
5.2.1 Continuité de service	14
5.2.2 Information des irrigants	15
5.2.3 Divers	15
6- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	16
6.1 RESEAU LARNAGE	16
6.2 RESEAU SERVES EROME GERVANS	16
7- DONNEES FINANCIERES	17
7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE	17
7.1.1. Fonctionnement.....	17
7.1.2 Investissement	18
7.2 IMPAYES.....	18
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	18
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	19

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE L'HERMITAGE

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes concernées : Chantemerle Les Blés – Crozes Hermitage – Erôme – Gervans – Larnage – Mercuriol-Veunes – Serves sur Rhône

1.2 GESTION DES RESEAUX

1.2.1 RESEAU DE LARNAGE

La gestion du réseau du territoire de Larnage avait fait l'objet d'une délégation de service public attribuée à la société VEOLIA pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2027.

D'un commun accord entre le délégant (Syndicat d'Irrigation Drômois) et le délégataire (VEOLIA), il a été mis fin à ce contrat le 31/12/2021 par un protocole de fin de contrat anticipée du 09/12/2021.

La régie d'exploitation du Syndicat d'Irrigation Drômois a repris à partir de la saison 2022 la gestion de ce réseau.

1.2.2 RESEAU DE SERVES EROME GERVANS

La gestion du réseau du territoire de Serves-Erôme-Gervans avait fait l'objet d'une délégation de service public attribuée à la société SAUR pour la période du 01/04/2010 au 31/03/2022.

D'un commun accord entre le délégant (Syndicat d'irrigation Drômois) et le délégataire (SAUR), il a été mis fin à ce contrat le 28/02/2022, par avenant n°2 du 09/12/2021.

La régie d'exploitation du Syndicat d'Irrigation Drômois a repris à partir de la saison 2022 la gestion de ce réseau.

1.3 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

1.3.1 RESEAU DE LARNAGE

Station de pompage des Iles

Pompage dans la nappe alluviale du Rhône (4 puits)

Equipements :

- 4 pompes verticales à ligne d'arbre de 285 m³/h à 240 m HMT (moteur 315 Kw)

Capacité de pompage 1 140 m³/h à 240 m HMT

Refoulement vers le réservoir de Brouas et le réseau Bas service

Réservoir de Brouas:

Réservoir de 300 m³

Station de reprise de Brouas:

Aspiration dans le réservoir de Brouas

Refoulement direct sur le réseau de distribution Haut service

- 2 pompes 40 m³/h à 135 m HMT (moteur de 30 Kw)
- 4 pompes 130 m³/h à 135 m HMT (moteur de 90 Kw)

Capacité de pompage de 520 m³/h, à 135 m HMT

Réseau de distribution : 39.6 Km de conduite essentiellement en fonte : Dn 80 à 450 mm

1.3.1 RESEAU DE SERVES – EROME - GERVANS

Station de pompage de Richardin

Prise d'eau dans le canal de dérivation du Rhône

Equipements :

- Filtre Perrier
- 4 pompes horizontales de 100 m³/h à 70 m HMT

Capacité de pompage 400 m³/h à 70 m HMT



Puissance souscrite : 85 Kw

Refoulement- Distribution vers le réservoir principal

Réservoir :

Réservoir de 200 m³

Asservissement du fonctionnement de la station pompage au niveau du réservoir via une ligne pilote enterrée.

Réseau de distribution : 16.44 Km de conduite Dn 60 à 200 mm en fonte essentiellement (94%)

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2023

2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur le territoire provient :

- de la nappe d'accompagnement du Rhône pour le réseau de Larnage
- directement du Rhône pour le réseau de Serves-Erôme-Gervans

Ressources	Station de pompage	prélévés (m3)	volume annuel autorisés (m3) (*)	Volume étiage autorisés (m3) (*)
Rhône	Richardin	134 401	261 000	113 640
Nappe du Rhône	Les Iles	577 224	1 503 000	1 043 165
Total Rhône		711 625	1 764 000	

(1) Arrêté préfectoral n° DDT-SEF-2023-0212 et 02213 du 28/09/2023 donc applicable pour la saison 2024

(2) Etiage : mois de juin-juillet-Aout-Septembre

2.2 VENTE D'EAU

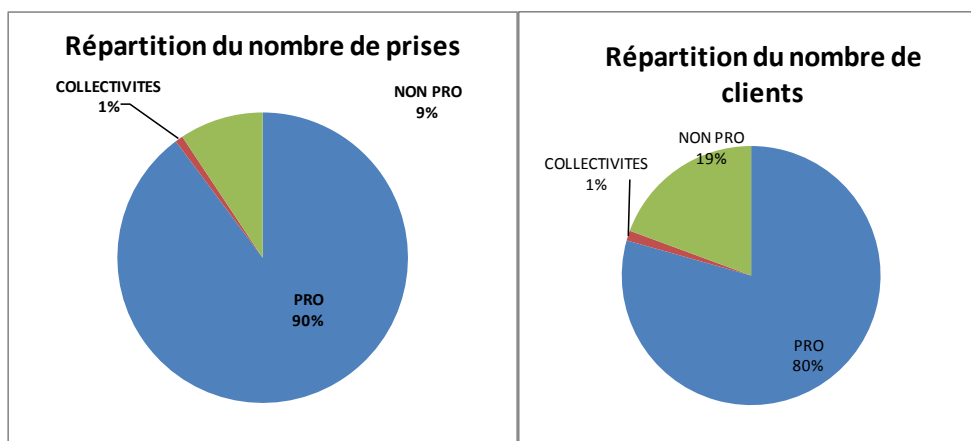
PROFESSIONNELS								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
SEG	850	106	77 371	77 371	84	25	8,01	729
Larnage	3 021	434	451 590	451 590	224	102	6,96	1 041
Total	3 871	540	528 961	528 961	308	127		

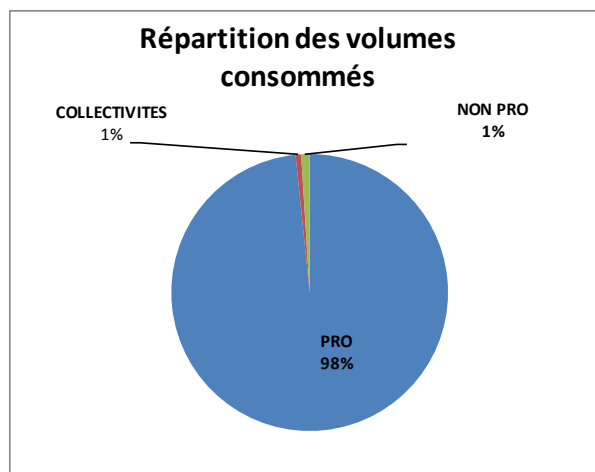
COLLECTIVITES								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
SEG	15	2	0	0	2	1	7,50	0
Larnage	5	2	3 449	3 449	1	1	3,33	2 299
Total	20	4	3 449	3 449	3	2		

NON PROFESSIONNELS								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscrits par ab	Conso annuelle par ab	Facturation annuelle par ab
SEG	165	5 311	5 311	32	31	5,16	166	171
Larnage	0	0	0	0	0			
Total	165	5 311	5 311	32	31			

TOTAL						
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients
SEG	1 030	108	82 682	82 682	118	57
Larnage	3 026	435	455 039	455 039	225	103
Total	4 056	544	537 721	537 721	343	160

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre de bornes	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
PRO	308	127	528 961	528 961
COLLECTIVITES	3	2	3 449	3 449
NON PRO	32	31	5 311	5 311
Total	343	160	537 721	537 721





2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Territoires	Rendement
Réseau SEG	61,52%
Réseau Larnage	78,83%

2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

Réseau de Larnage

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	2,224
Kwh/m3 prélevé	1,753
€/m3 consommé	0,562
€/Kwh	0,253

Réseau de serves Erôme Gervans

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,526
Kwh/m3 prélevé	0,324
€/m3 consommé	0,150
€/Kwh	0,285

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Contrôles périodiques des installations électriques du territoire Hermitage						
Prestataires	Sites	Commune	Rapport	Visite précédente	Observations	Visite suivante
SID Antenne Plaine de Romans secteur Nord Drôme	Brouas	Crozes Hermitage	AGRITEC	29 novembre 2023	oui	2026
	Les Iles	Gervans	AGRITEC	29 novembre 2023	non	2024 Barage CNR

Contrôles périodiques des installations électriques du territoire Hermitage						
Prestataires	Sites	Commune	Rapport	Visite précédente	Observations	Visite suivante
SID Antenne Plaine de Romans secteur Nord Drôme	Richardin	Erome	AGRITEC	29/11/2023	non	2026

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Date	Appareil	Volume – Pression de service	Type d’inspection	Non-conformité	Organisme inspecteur
Station de pompage des Iles					
11/2020	Charlatte n°2500SH69	2 500 l – 30 b	Requalification décennale	néant	APAVE
Surpresseur de Brouas					
03/2019	Charlatte n°5000SH93	5 000 l – 18 b	Requalification décennale	néant	APAVE
Station de pompage des Richardins					
nc					

3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE

Contrôle réglementaire du Palan et Chariot de la station de Richardin le 09/03/2021.

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2023

4.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

4.1.1 OBJECTIFS

Classés par ordre de priorité

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Amélioration des performances énergétiques
- 5/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 6/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 7/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 8/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 9/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 10/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 11/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc....)

4.1.2 TRAVAUX REALISES OU EN COURS

Période 01/01/2023 au 06/12/2023		
Projet	Libellé	Etat des travaux
PR23020019	SP Richardins : Renouvellement vitres	En cours
PR23030021	SP Les Iles : Remblaiement et renforcement chemin d'accès	En cours
PR23120002	SP Les Iles : Renouvellement vanne - clapet pompe n°2	En cours
PR23120003	SP Les Iles : Renouvellement des cellules du poste HTA suite à sinistre	En cours

Ces travaux sont imputés au budget d'investissement.

4.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE

Principales Interventions du 01/01/2023 au 06/12/2023			
Intervention	Objet	Lieu d'intervention	Equipement
INT23030070	Réparation suite à sinistre		RESEAU LARNAGE
INT23040041	fuite	Réseau Erôme	RESEAU SERVES ERÔME GERVANS
INT22100007	Passage de IT en TN		STATION BROUAS/BT
INT23070034	Problème sur les régulations de niveau		STATION BROUAS/BT
INT23050035	Remplacer tresse du fouloir pompe		STATION BROUAS/ELECTROPOMPES/G4/POMPE
INT23090059	Maintenance préventive du poste HTBT		STATION BROUAS/HTA
INT23080002	Fuite sur tuyauterie de refoulement		STATION BROUAS/HYDRAULIQUE
INT23100026	Dépannage automate		STATION LES ILES/BT
INT23030046	Révision moteur G1 315 Kw		STATION LES ILES/ELECTROPOMPES/G1/MOTEUR
INT23090061	Maintenance préventive HTBT		STATION RICHARDIN/HTA

4.3 TRAVAUX FACTURES

Désignation	Nb
Fourniture et pose compteur non professionnel (1 - 3 - 5 m3/h)	0
Réparation borne endommagée par tiers	0
Réparation conduite endommagée par tiers	0
Modification d'un borne existante (modif débit)	0
Création branchement sur réseau gravitaire	0
Création branchement sur réseau pression	0
Création borne ou sortie sur borne existante	2
Déplacement borne	0
Déplacement sortie borne	0
Extension de réseau	0
Déplacement non justifié d'un agent	0
Remise en conformité de borne	0
Remise en conformité d'un branchement ou poste de comptage	0
Renouvellement compteur	0
Repose compteur suite à impayés	0
Participation au déplacement d'une conduite	0

4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2023

Néant.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

5- GESTION CLIENTELE

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2023, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 10 janvier 2023 est de 0,007 € H.T. /m³ consommé et 9.00 € H.T. par l/s pour les abonnements gravitaires.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers est uniformisé sur l'ensemble du territoire du SID.

Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 10 janvier 2023

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m ³ /h	71,46 € HT	75,39 € TTC
3 m ³ /h	92,80 € HT	97,90 € TTC
5 m ³ /h	122,50 € HT	129,24 € TTC
10 m ³ /h	204,16 € HT	215,39 € TTC
15 m ³ /h	348,57 € HT	367,74 € TTC
20 m ³ /h	497,96 € HT	525,35 € TTC
30 m ³ /h	647,34 € HT	682,94 € TTC

- Un tarif de 0,1499 €/m³ HT par m³ consommés

- Un tarif de 0,060 €/m³ HT par m³ consommés pour surcoût énergie

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2022, le prix de vente a été fixé à (délibération du 10 janvier 2023) :

Réseau de Larnage

Part fixe

Abonnement à la surface ha 113.30 € H.T.

Abonnement au débit m³/h 12.62 € H.T.

Part au m³ 0,1497 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,0600 € H.T.

Soit une facture moyenne de 851.74 € H.T. /ha (7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha).

Réseau de Serves Erôme Gervans

Part fixe

Abonnement à la surface ha 77.25 € H.T.

Abonnement au débit m³/h 12.88 € H.T.

Part au m³ 0,0824 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,0600 € H.T.

Soit une facture moyenne de 615.61 € H.T. /ha (7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha).

5.2 RELATIONS CLIENTS

5.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service des réseaux :

Mise en service	Réseau
15-mars	Réseau Larnage
07-mars	Réseau Serves Erôme Gervans

Problème de ressources : Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande : Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

- *Coupures d'alimentation électrique (ENEDIS) : néant*
- *Incidents de fonctionnement : néant*

Arrêt des réseaux :

Arrêt	Réseau
27-oct	Réseau Larnage
27-oct	Réseau Serves Erôme Gervans

5.2.2 INFORMATION DES IRRIGANTS

Date	Evénement	Mode diffusion
06-févr	Réunion irrigants du territoire	réunion

5.2.3 DIVERS

Néant

6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

6.1 RESEAU LARNAGE

Amélioration de la desserte sur le réseau Haut service en augmentant la capacité du réservoir de Brouas et en renforçant le réseau de distribution : opération en étude

6.2 RESEAU SERVES EROME GERVANS

Maillage de secours avec le réseau de Larnage

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE

7.1.1. FONCTIONNEMENT

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID.

Dépenses de fonctionnement	HERMITAGE
Energie et autres fluides	257 712,72 €
Entretien stations réseaux	37 446,46 €
Charges de personnel	53 090,51 €
Redevances et Taxes (foncier,VNF,SNCF,CFE,etc...)	1 325,95 €
Redevances Agence de l'eau	8 694,42 €
Assurances	6 126,78 €
Charges financières (intérêts emprunts)	- €
Transfert investissements (Renouvellement - Rb emprunt)	77 468,96 €
Autres charges	2 943,14
Charges exceptionnelles	630,36 €
Transfert - Vente d'eau interne	- €
Frais généraux Antenne d'exploitaiton	6 770,57 €
Frais généraux siège	16 682,26 €
TOTAL	468 892,13 €
Recettes de fonctionnement	HERMITAGE
Travaux en Régie	81,33 €
Amortissement subventions	- €
Vente d'eau	215 012,04 €
Redevances agence de l'eau ou autres	3 677,17 €
Travaux et prestations facturés	1 809,90 €
Vente d'électricité	- €
Reversement par les Fermiers	28 035,01 €
Energie réservée	110 409,46 €
Transfert - Vente d'eau interne	- €
Divers	1 013,94 €
Produits exceptionnels	25 182,92 €
TOTAL	385 221,77 €
Résultat	- 83 670,36 €
RAPPEL RESULTAT 2022	249 053,93 €

Le résultat de l'exercice est déficitaire pour 2 raisons principalement :

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

- Des recettes de vente d'eau en baisse de 22% du fait d'une moindre consommation (-50% par rapport à 2022) et ce malgré l'augmentation du prix de l'eau de 3 centimes,
- Une hausse des dépenses d'électricité de 70%, malgré le bénéfice de l'amortisseur électricité et la baisse de consommation d'eau.

La hausse des recettes liées à l'énergie réservée (+11%) est insuffisante pour compenser l'augmentation des dépenses et la baisse des autres recettes.

Le bénéfice du guichet d'aide au paiement des factures d'électricité a été sollicité durant toute l'année, toutefois aucune somme n'a été versée en 2023. Les montants de l'aide apparaîtront au CA 2024.

Le déficit de 2023 est compensé par l'excédent 2022.

7.1.2 INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	HERMITAGE
Dépenses d'équipement	4 302,83
Amortissement des subventions	-
remboursement du capital de la dette	-
Quote-part dépenses antennes	413,14
Quote-part dépenses siège	2 390,40
TOTAL	7 106,37 €
Recettes d'investissement	HERMITAGE
Participation des irrigants aux investissements sur réseaux	-
Amortissements	77 468,96
Subventions	-
Quote-part recettes antenne	1 247,05
Quote-part recettes siège	2 270,44
TOTAL	80 986,44 €
Résultat	73 880,08 €
RAPPEL RESULTAT 2022	1 109,57

7.2 IMPAYES

Il s'agit de l'état des impayés à la date du 31/01/2024. La facturation de fin 2023 (consommation de l'année) n'est pas incluse dans ces données.

Hermitage	2023
Montant des impayés	9 257,55

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Néant

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Pour RAPPEL : Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ces membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upié – Montélimar.